

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2016/n°55/2.1/19.05/35

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	27

SEANCE DU 19 MAI 2016

L'an deux mille seize,
Le DIX NEUF MAI A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Gilles TRAUULET à Hélène THELENE

Patrice DEVILLE à JC CAMPOS

Claude LAURIE à Jeanine SOLEYROL

A. JACINTO à Fabrice LABARUSSIAS

Michel LEBLANC à P. VAN DER LINDE

Guillaume BER à Cédric BONATO

Absents : A. BONNET – R. BOUTEILLER

Secrétaire de séance : Christelle BERTINI

OBJET :

AUTORISATION DE TRAVAUX

31 Bd GAMBETTA

- Rapporteur : A. FOUREL

Il est rappelé que les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées au nom de la collectivité, doivent être accompagnées d'une délibération du conseil municipal autorisant le maire à les déposer et à les signer.

Le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle Gambetta, établi par HG.A Architecture 71 rue des Artisans à Aigues-Mortes, permettra l'aménagement de locaux pour les services suivants :

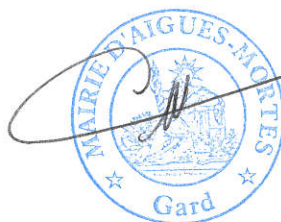
- Au rez-de-chaussée : un hall d'entrée, un centre documentaire ouvert à un certain public (PIJ), des locaux pour la médecine du travail, des sanitaires
- Au niveau R+1 : un hall, des bureaux pour la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, une salle de réunion, une salle de repos pour le personnel, des sanitaires

Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer et à déposer la demande d'autorisation de travaux relative à la réhabilitation de « Gambetta »

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité

- adopte la proposition



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 23-05-2016

- date d'affichage : 23-05-2016